



11517 - Réaliser un programme à utiliser licitement et illicitement.

question

Je veux concevoir un site pour une société ou élaborer un programme d'ordinateur pour elle... Je sais que certaines des activités de la société sont licites et que d'autres sont illicites... M'est-il permis de créer le site ou le programme tout en sachant que je ne ferai rien d'illicite personnellement et que je me contenterai de mettre le produit à leur disposition de manière à ce qu'ils puissent l'utiliser dans leurs activités ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Muhammad ibn Sahih al-Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) et il y a répondu en ces termes : **Si la plupart des activités de la société sont illicites, il ne lui est pas permis de le faire. Si, en revanche, la plupart de ses activités sont licites, il lui est permis de le faire. Si la société mène autant d'activités licites que d'activités illicites, il vaut mieux qu'il s'abstienne par précaution . Allah le sait mieux.**